



Projet de ferme agrivoltaïque de Saint-Parize-le-Châtel, dans la Nièvre (58)

Initié au premier semestre 2023, le projet agrivoltaïque de Saint-Parize-le-Châtel est né de la rencontre entre Lightsource bp et deux exploitations agricoles locales. Soucieux de pérenniser leur activité face aux enjeux du monde agricole, les exploitants souhaitent développer un projet vertueux, adapté à leurs pratiques, associant production agricole et énergie renouvelable.

D'une puissance prévisionnelle de 9,14 MWc, l'installation produirait plus de 11 737 MWh par an, soit la consommation électrique annuelle d'environ 5 300 personnes (source : agence ORE, 2 223kwh/habitant/an). Lightsource bp assurera son financement, sa construction, son exploitation, sa maintenance et son démantèlement.

Achevées à l'été 2025, les études environnementales ont permis d'identifier les secteurs sensibles à préserver, notamment les zones humides. Le projet privilégiera l'évitement et la réduction des impacts, conformément au Plan de gestion de la biodiversité. Les études paysagères et la concertation contribueront également à définir des mesures limitant l'impact visuel.

L'étude préalable agricole vise à garantir l'adaptation du projet aux activités du site et à déterminer des mesures collectives destinées à soutenir l'économie agricole locale.

Présenté aux élus et aux services de l'État dès sa conception, le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire fin 2026, puis d'une enquête publique prévue en 2027.

CHIFFRES CLÉS



+ de 11 737 MWh
d'électricité produite chaque année



9,14 MWc
(mégawatts crêtes) puissance maximale



2 470
foyers approvisionnés chaque année
(équivalent pour 2,2 personnes/foyers)



13,6 ha
(hectares) de surface clôturée dont 3,4
hectares de panneaux photovoltaïques



+ de 2 500
tonnes de CO₂ évitées chaque
année (estimation comparée au
mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse hamza.kabouche@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, Newton Offices, 55 ter avenue René Cassin, 69009 Lyon

Projet de ferme agrivoltaïque de Saint-Parize-le-Châtel, dans la Nièvre (58)

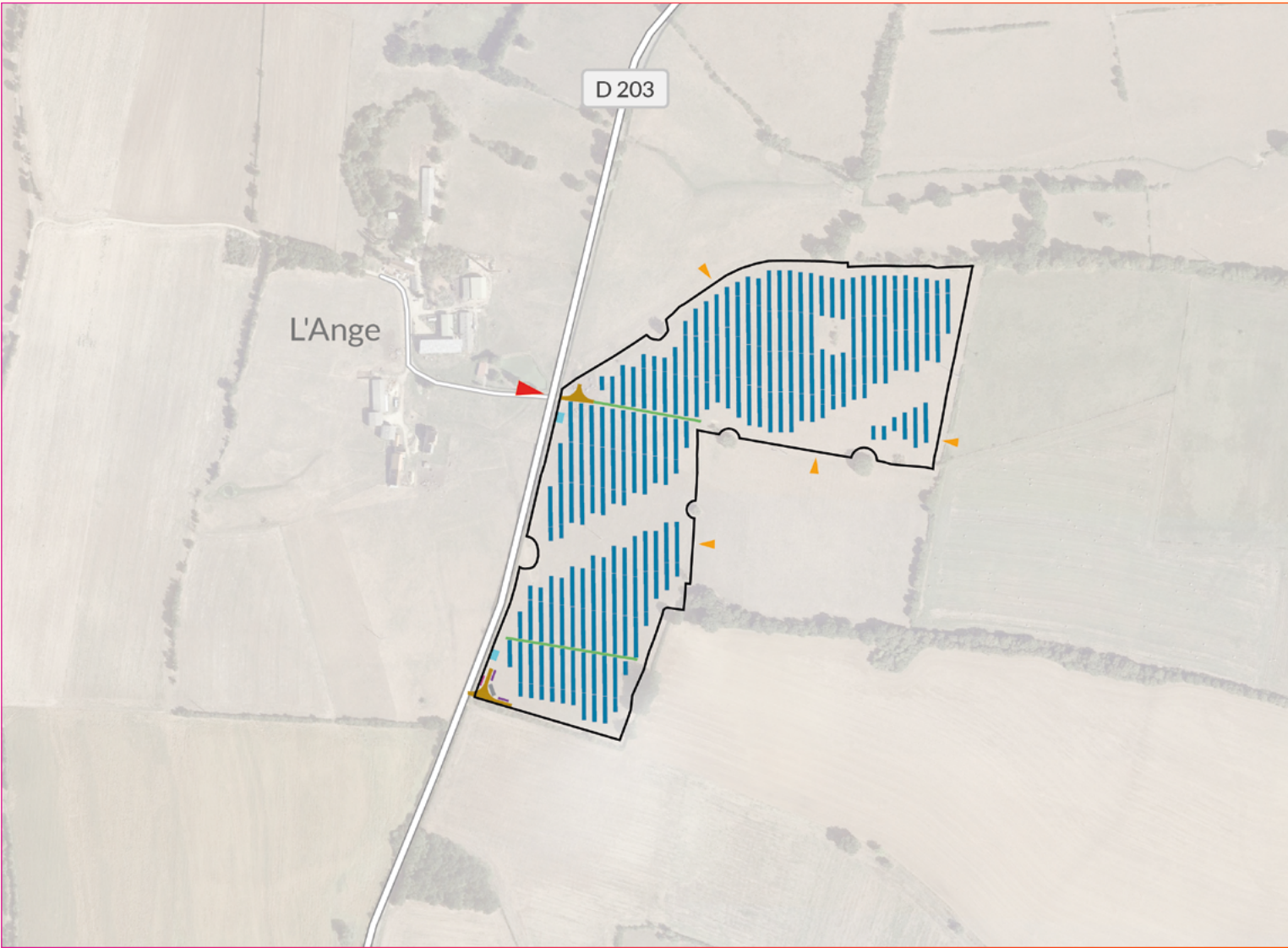
Le schéma d'implantation préliminaire suivant intègre la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et techniques inventoriées lors des études de faisabilité.



Poursuite de l'activité agricole
Ancrée dans l'économie agricole locale, la ferme agrivoltaïque contribuera à pérenniser l'élevage de 70 bovins charolais et à maintenir l'objectif d'autosuffisance alimentaire du cheptel. Les paddocks faciliteront la gestion du troupeau, tandis que les panneaux offriront ombre et protection contre les intempéries. L'espacement des rangées permettra le passage des engins agricoles.



Ensemencement de prairies
À l'issue des travaux, des prairies adaptées à l'ensoleillement sous panneaux seront semées, prolongeant la pousse en hiver comme en été. Elles offriront aux troupeaux une alimentation de plein air de qualité sur la plus grande partie de l'année.



Partage de la valeur
Des campagnes de financement participatif seront mises en place pour permettre aux habitants éligibles de contribuer localement à la transition énergétique de leur territoire et de bénéficier directement de ses retombées financières. Ces campagnes seront ouvertes en priorité aux habitants de Saint-Parize-le-Châtel avant d'être élargies aux communes voisines.



Intégration paysagère
L'intégration paysagère est au cœur du projet. Les haies existantes seront préservées, tandis qu'une clôture agricole en bois favorisera une insertion harmonieuse dans l'environnement. Des arbres seront également plantés et des haies créées au cœur des lieux-dits les plus proches, comme l'Ange.



Évitement des zones humides
Dans le schéma d'implantation retenu, les zones humides identifiées selon des critères pédologiques et floristiques sont intégralement évitées, y compris par les aménagements annexes tels que les voiries et les clôtures. Ce choix permet de préserver leurs fonctions écologiques essentielles : régulation de l'eau, maintien des habitats et protection de la biodiversité.

FAQ

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?
L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Il existe toutefois une perte de terre minime (moins de 5 %) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

À qui incombe l'entretien des installations ?
Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations et de l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales que nous ensemençons autour de la ferme. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?
Des recherches sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres. Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les cultures des aléas climatiques, comme la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global.

Quid du bien-être animal ?
Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent.



Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les riverains, les agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. C'est pourquoi nous organisons régulièrement des permanences publiques avec les habitants pour les informer sur nos projets à l'étude, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour vous présenter ce projet agrivoltaïque sur votre territoire, nous organiserons le 26 octobre 2026 une permanence publique dans une salle mise à disposition par la mairie de Saint-Parize-le-Châtel.



26 octobre 2026

À la mairie de Saint-Parize-le-Châtel

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à

hamza.kabouche@lightsourcebp.com ou par courrier postal à l'adresse : **Lightsource bp, Bâtiment Newton Offices, 55 ter avenue René Cassin, 69009 Lyon** – nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Né en 2010, Lightsource bp est un leader mondial des renouvelables onshore. Depuis plus de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et locale en déployant des projets solaires, notamment dans l'agrivoltaïsme.

